

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Dominique SOUILLE, Nadia RABAN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Sophie GUIGNARD, Jean-Paul THUBERT, Jean BERGER, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE (arrivée 20h58).

Absents excusés : Isabelle BOETSCH, Dominique CRETIN, Peggy MENETEAU, David RANGER

Absents : Aurélie BOURREAU

Séance ouverte à 20h05

1 – Désignation du secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

2- Renouvellement de la convention avec Vienne Services

Vienne Services est un syndicat qui aide les municipalités dans la vie quotidienne. Il apporte une aide juridictionnelle ainsi qu'un appui informatique à la commune de Gençay.

Cet organisme facture un forfait de 0,38 € par habitant et facture à la demande ses interventions sur site (dépannages informatiques), soit environ 1800€ pour une année, ainsi que l'aide juridictionnelle.

Il est rappelé que les prestations informatiques sont prises en charge par la communauté de communes.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour renouveler la convention établie avec Vienne Services.

Vote 17 Pour

3- Délibération autorisant le maire à signer toutes les pièces nécessaires au projet avec les professionnels de santé dans le cadre de la future maison pluridisciplinaire de santé

Le conseil se prononce à l'unanimité.

Vote 17 Pour

Pour information, le projet arrêté comporte l'engagement de 4 médecins et 5 infirmières. 1 kinésithérapeute et 1 dentiste doivent s'inscrire prochainement dans ce projet. Il n'est pas exclu que des professionnels de santé se manifestent lors de la connaissance de l'engagement des travaux.

4 – Achat de livres au centre culturel La Marchoise

Le centre culturel édite tous les ans un livre dont la commune effectue une commande ; un exemplaire est versé à la bibliothèque de la commune et des exemplaires sont offerts à l'occasion de diverses manifestations. Cette année La Marchoise publie son 4^{ème} cahier « balades culturelles » au prix de 15€.

Il est proposé d'en acquérir 35 exemplaires pour un montant total de 525€.

Fabienne GILLES ROUSSEAU demande qu'une réunion de bilan soit effectuée ; elle observe que cette somme s'ajoute aux sommes versées par la commune de Gençay qui assure l'entretien du bâtiment ainsi que toutes les charges de fonctionnement.

Vote 17 Pour

5 –Détermination des taux d'assurances maladie des agents (CNP)

Afin de répondre à l'association du personnel, le conseil doit approuver les taux d'assurances maladie imposés par la CNP.

Ce taux est en augmentation en raison des arrêts de longue maladie d'agents de la commune.

Pour mémoire Taux 2011 5,75% Taux 2012 6,15% Taux 2013 6,38% Taux 2014 6,38%

Ce taux sera de 7,33% en 2015, soumis à l'approbation du conseil.

Vote 17 Pour

6- Remboursement des frais de déplacement des élus

A l'occasion du salon des maires de France, une délégation du conseil municipal (deux élus et trois agents municipaux) s'est déplacée à Paris en Novembre 2014.

Le conseil doit donner son accord pour que Claude FERRON qui a acheté tous les billets de train puisse se faire rembourser de ces frais de déplacements.

Ce remboursement reste exceptionnel car les élus ne se font pas rembourser leurs frais à l'occasion de leurs déplacements pour des réunions dans le département.

Vote 17 Pour

7- Demande d'une aide financière par l'association des commerçants non-sédentaires de la Vienne

L'association des commerçants non sédentaires a déposé une demande d'aide financière de 600€. Cette association joue un rôle économique au sein du marché de Gençay et effectue des actions dynamisantes à l'occasion de certaines périodes.

Cependant, la demande d'aide financière est tardive et le solde de l'enveloppe budgétaire ne suffit pas. Il est donc proposé d'accorder à l'association une aide de 200€ en leur demandant de renouveler leur demande pour 2015.

Vote 17 Pour

8- Indemnités du trésorier

En contrepartie de son rôle en conseil et gestion, le conseil municipal a accordé à Céline BLUGEON trésorière en poste à Gençay une indemnité.

Cependant, Mme BLUGEON en congés de maladie est remplacée par Mme FRANCHET.

Le conseil doit délibérer afin que cette dernière perçoive les indemnités qui lui reviennent pour la période du remplacement.

Vote : 17 Pour

9- Achat épareuse – vente de l'ancienne

L'épareuse est la machine utilisée par les employés municipaux pour tailler les haies ; cette machine doit être remplacée. Une nouvelle épareuse (permettant d'élaguer en hauteur à 5 mètres mais également de tailler les haies d'ornement) a été acquise par la commission d'appel d'offres pour un montant de 13488€ TTC. Claude FERRON propose de vendre au prix de 1500 € à débattre l'ancien matériel.

Les conseillers émettent des regrets sur l'absence de mutualisation (entre communes ou par le biais de la Communauté de Communes du Pays Gencéen) de ce genre de matériel qui reste onéreux pour notre commune.

François BOCK indique qu'il a contacté les communes avoisinantes mais qu'elles sont toutes déjà équipées. La proposition de mise en vente de l'ancien matériel est soumise au vote.

Vote 18 Pour (arrivée d'Omar M'BAYE)

- Questions et informations diverses-

- Avancement du projet de réaménagement de l'école : le projet présenté par l'ATD n'a pas convaincu les enseignants et les parents d'élèves ; le don de M et MME HIRSH est conséquent mais ne suffit pas pour construire une nouvelle école ; les principales divergences portent sur la nature des travaux qui visent à rénover l'école tout en apportant un cadre de vie convivial pour les enfants ; D'autre part, l'école est un gouffre financier en matière énergétique et les chaudières sont vieillissantes; il serait donc souhaitable de mener une réflexion en parallèle pour doter les bâtiments de l'école et de l'ancienne mairie d'un système plus performant.
- Claude FERRON expose au conseil municipal un projet de remplacement du toit de la maison de la petite enfance.
 - Il existe un litige sur un défaut de pose du toit végétalisé ; celui-ci aurait du être déposé et reposé conformément aux règles mais ce n'est pas le cas.
 - Il est également important de préserver ces locaux neufs de la pluie et de l'humidité (accueil des enfants en bas âge).
 - Or le devis de bâchage de 3000€ pour un tiers de la surface est presque équivalent au coût estimé de poses de tuiles sur toute la surface (4500€ HT).
 - Il est proposé d'effectuer la pose de tuiles par nos agents en lieu et place du bâchage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 29 Janvier 2015 à 20h00

Sophie VERGNAUD